

hiber les feux de défrichement entre le 15 de juin et le 20 septembre. Non seulement on le devrait, mais il ne pourrait en résulter aucun dommage pour les défricheurs; il reste assez de temps, le printemps et l'automne pour brûler et débroussailler; d'ailleurs, en résulterait-il quelque embarras, l'intérêt général exige l'adoption d'une mesure de cette espèce.

Les chasseurs ou autres personnes qui fréquentent les bois pendant les sécheresses de l'été sont encore plus coupables, car les feux allumés au centre d'un boisé peuvent à la faveur du vent se communiquer n'importe de quel côté, aussi voit-on que ce genre d'imprudence a des suites presque invariablement funestes. Je ne parle pas des ignorants assez méchants pour allumer par plaisir un bouleau ou un arbre sec dont les flammes s'étendent où l'air les pousse. Il serait sage d'effrayer par des peines sévères toute personne qui laisse derrière elle un feu de campement ou autre allumé de ses mains. La loi pourrait prescrire la manière suggérée par l'expérience pour dresser ces foyers indispensables aux voyageurs, et elle pourrait prescrire aussi l'obligation de les étouffer avant le départ.

Quand les hommes qui ont à cœur l'intérêt du pays réfléchiront aux dommages causés par les incendies que l'on pourrait prévenir la plupart du temps, ils se mettront assurément en devoir d'opposer une barrière aux abus de cette nature. D'un bout à l'autre de la Confédération, les forêts sont traversées par des clairières dont quelques-unes mesurent de vingt à trente lieues d'étendue: c'est le passage du feu. Calculons la valeur énorme de bois de tous genres qui ont été ainsi détruits par l'imprudence; songeons que dans plusieurs cas, le sol lui-même est tellement brûlé qu'il est devenu impropre à l'agriculture et que plus de cinquante années s'écouleront avant qu'il y ait de nouveau sur ces lieux non pas une forêt mais des bouquets de jeunes arbres plus ou moins utiles. Il est incontestable que notre bois de pin, qui devient d'une rareté surprenante, a été plus abondamment abattu et détruit par le feu que par la hache des fabricants de billots. La somme des pertes subies de cette façon chaque année par la province serait fabuleuse si on la connaissait au juste; elle doit s'élever au moins à deux cents mille piastres.

Nous éprouvons le besoin de compléter l'instruction de la jeunesse par un petit cours de sylviculture. Quelques leçons [sont assurément indispensables pour permettre à l'esprit de saisir la portée de cette grande question du déboisement. Si nous n'ignorons pas complètement les conséquences des choses qui se passent sous nos yeux, nous pourrions agir d'une manière plus sensée, et